



[Rapport Douanes et DPI 2008





1. AVANT-PROPOS

Les résultats enregistrés par les Membres au cours de l'année 2008 en matière de lutte contre la contrefaçon et la piraterie sont les meilleurs jamais publiés jusqu'à lors. Si l'on peut louer le travail exemplaire des administrations douanières et un réel effort des Membres au niveau mondial pour tenter d'éradiquer ces phénomènes frauduleux, les statistiques 2008 appelle en outre un autre constat : La production de produits enfreignant un droit de propriété intellectuelle continue d'augmenter et ce faisant, menace de plus en plus la santé et la sécurité des consommateurs de tous les continents ainsi que la création artistique et industrielle de l'ensemble des pays de la planète.

Ce rapport annuel se divise en 4 chapitres principaux et une annexe statistique. Le premier chapitre reprend les aspects globaux de la contrefaçon et de la piraterie. Le second est une analyse secteur par secteur de ce type de fraude avec une attention spéciale portée au problème de la protection du consommateur et les terribles conséquences éventuelles sur la santé et la sécurité des individus. Les autres secteurs sont analysés au cas par cas et ce, en fonction des informations rentrées dans le CEN. Le troisième chapitre couvre les résultats obtenus par chacune des régions en analysant

les dernières tendances et les saisies exceptionnelles tant par le nombre d'objets interceptés que par la découverte de nouvelles techniques de fraude. Enfin le quatrième chapitre reprend les principaux événements organisés par l'OMD et ces partenaires dans le cadre de la lutte contre la contrefaçon et la piraterie.

L'étude des données statistiques 2008 confirme le caractère évolutif de ce type de fraude. Qu'il s'agisse de la nature des marchandises contrefaisantes ou des routes qu'elles empruntent, la réactivité des organisations de fraude internationales qui se livrent à ces trafics est récurrente même si certaines tendances observées les années précédentes se confirment.

En effet avec plus de 2000 marques contrefaisantes différentes interceptées aux frontières en provenance de plus de 106 pays d'origine et à destination de 140 pays, la notion de globalisation de la fraude trouve tout son sens. Avec près de 15.000 (14.981) saisies enregistrées par les administrations douanières en 2008 contre 8.421 en 2007 (+ 77 %) pour un total de 371 millions de pièces contre 89 millions en 2007 (+ 316 %), l'ampleur de ces phénomènes est sans précédent.

Outre la diversité des produits interceptés et la

multiplication des routes empruntées, deux tendances se confirment depuis quelques années : L'augmentation très sensible des saisies par voie postale et courrier express en lien direct avec les commandes via Internet (14 % des saisies) et l'augmentation des contrefaçons dangereuses pour la santé et la sécurité des consommateurs (plus de 12 millions de produits alimentaires et boissons contrefaisants interceptés soit une augmentation de + 2.500 % par rapport à 2007 ; près de 34 millions de médicaments contrefaisants interceptés soit une augmentation de + 596 % par rapport à 2007).

66 administrations douanières ont entré leurs résultats dans le CEN et seules les saisies de plus de 50 articles et/ou représentant 10.000 euros (valeur authentique sur le marché) ont été comptabilisées. La contre valeur des marchandises interceptées a atteint le montant record de 3,1 milliard d'euros.

En ce qui concerne le top 4 des produits contrefaisants, on trouve les produits de l'industrie phonographique (79,5 millions d'objets), les cigarettes (33,9 millions de paquets), les médicaments (33,9 millions d'objets), et les jouets et jeux (20 millions d'objets).

Je souhaiterais saisir cette opportunité pour féliciter en particulier les Etats-Unis, le Royaume Uni, le Japon et la Fédération de Russie pour l'amélioration très sensibles de leurs résultats en 2008 mais également saluer les efforts du Burkina Faso, de la Jordanie, du Koweït, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de Singapour et du Rwanda, qui ont entré leurs premiers résultats dans le CEN cette année.

Les administrations douanières doivent donc s'adapter en permanence pour faire face à ces nouveaux défis. La mise en place de techniques d'analyse de risques spécifiques évoluant au rythme des saisies, le respect des législations internationales, des structures spécifiques au sein des Directions générales, sont autant de réponses potentielles face aux menaces que font peser sur nos sociétés ces phénomènes de fraude, mais tout cela ne peut se faire sans la mise en place d'un programme de renforcement des capacités de grande ampleur et profitant à tous.

C'est résolument ma priorité ! Des administrations douanières mieux formées à la lutte contre la contrefaçon et la piraterie, c'est l'assurance de meilleurs résultats et par là même une meilleure protection des consommateurs.

Bon nombre d'entre vous ont exprimé le souhait de changement de politique en la matière et la mise en place d'une véritable politique de renforcement des capacités à la mesure des dangers qui menacent nos sociétés. C'est ce que je souhaite faire avec vous.

A la demande des Membres, le Secrétariat sera désormais en mesure de proposer des diagnostics DPI qui tiendront compte des législations nationales, des séminaires opérationnels régionaux, voire nationaux, et de coordonner des opérations de contrôles conjoints. Les premières missions de diagnostic ont débuté de même que les premiers séminaires régionaux et ont connu un franc succès.

La mise en place de cette politique ambitieuse, basée sur les outils existants de l'OMD, est désormais possible par la contribution sans précédent du CCF Japon, et il est à noter que le nombre de demandes d'assistance technique ne cesse de croître.

Il reste cependant encore beaucoup à faire en commençant par augmenter le nombre de données dans le CEN. En effet, plus il y aura d'informations, plus les analyses seront affinées, mieux nous serons à même de quantifier et qualifier ces phénomènes de fraude et donc, plus à même de les appréhender.

En conclusion, je souhaiterais remercier l'ensemble des administrations douanières pour la qualité du travail effectué au cours de l'année 2008. Qu'il s'agisse de collaboration avec le secteur privé ou d'actions de sensibilisation du public, les initiatives douanières au cours de cette année, se sont multipliées et ont permis l'obtention de résultats jamais enregistrés jusqu'à lors.



Kunio Mikuriya
Secrétaire général
Organisation mondiale des douanes

3. EXAMEN DE LA CONTREFAÇON ET DU PIRATAGE À L'ÉCHELLE MONDIALE EN 2008



» (Photographie publiée avec l'autorisation de la douane slovène)

Les effets négatifs des violations aux DPI sont multiples : menaces de la santé et de la sécurité publiques, perte de revenus des gouvernements, mais aussi dommages importants au commerce et aux activités commerciales légitimes. La présente section donne un aperçu de la situation mondiale concernant les catégories, les marques commerciales, les origines, les dépôts, les techniques de dissimulation, les trajets principaux, etc. relatifs à la contrefaçon.

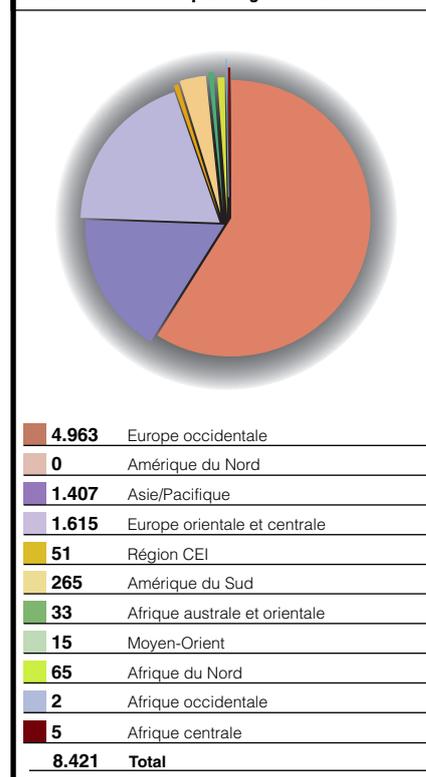
Le présent rapport utilise des informations relatives aux saisies réalisées du 1er janvier au 31 décembre 2008 telles qu'elles ont été signalées au CEN (Réseau douanier de lutte contre la fraude) par les administrations douanières. Des informations importantes ont également pu être obtenues auprès de certaines administrations douanières sans toutefois être saisies dans le CEN. Afin de préserver la cohérence et l'équilibre de toutes les données, seules les saisies d'au moins 50 articles ou valant au moins 10.000 euros pour chaque cas individuel (valeur du marché authentique) seront prises en considération dans le présent rapport.

Tout au long de l'année 2008, 66 administrations douanières ont signalé au CEN plus de 18.700 saisies liées à la contrefaçon et au piratage. Sur la base des critères mentionnés ci-dessus, 14.981 d'entre elles sont prises en compte dans le cadre de l'analyse du présent rapport. Elles représentent 371.008.584 pièces et 354.825 kg de marchandises, évaluées à 3 milliards 109 millions d'euros.

La grande majorité des saisies a été effectuée et signalée par les administrations douanières. Bien que seules 127 d'entre elles aient fait l'objet d'un effort conjoint entre les Douanes et la Police ou d'autres agences, le volume des marchandises saisies représentait 2 % du total. Cela montre clairement que les Douanes ont besoin d'une coopération inter-agence plus importante avec la Police et d'autres organismes.

Sur le plan régional, le RILO (bureau régional de liaison pour les enquêtes et l'information) pour l'Europe occidentale (RILO WE) devançait nettement avec 6.615 saisies l'Amérique

Nombre de saisies par Région BRLR en 2007

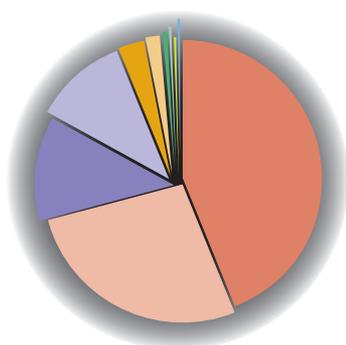


du Nord (4.021 saisies, 27 %), le RILO pour l'Asie-Pacifique (RILO AP) (1.810 saisies, 12 %) et l'Europe orientale et centrale (RILO ECE) (1.641 saisies, 11 %). Ces quatre régions étaient responsables de 94 % des saisies signalées au CEN en 2008. Le fait que la part de la région RILO WE a progressivement diminué, passant de 79 % en 2004 à 44 % en 2008, implique que les administrations douanières d'autres régions ont fait des progrès en matière de lutte contre la contrefaçon et le piratage.

Le Burkina Faso, la Jordanie, le Koweït, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Singapour et le Rwanda ont signalé leurs saisies DPI au CEN pour la toute première fois. Les informations ou les rapports transmis par certains pays tels que les États-Unis, l'Espagne, le Japon, la Fédération de Russie, le Danemark et la Norvège ont été beaucoup plus nombreux cette année.

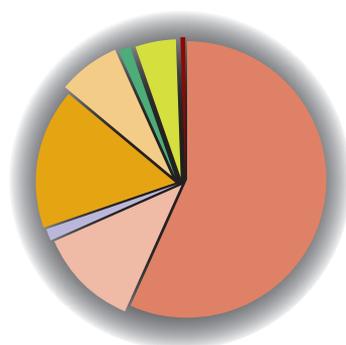
En termes de nombre de saisies par pays, ce sont les États-Unis qui occupent la tête du classement des 10 meilleurs résultats avec

Nombre de saisies par Région BRLR en 2008



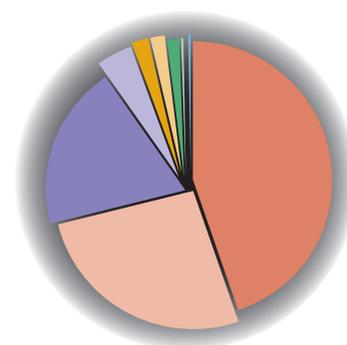
6.615	Europe occidentale
4.021	Amérique du Nord
1.810	Asie/Pacifique
1.641	Europe orientale et centrale
459	Région CEI
259	Amérique du Sud
79	Afrique australe et orientale
49	Moyen-Orient
44	Afrique du Nord
4	Afrique occidentale
0	Afrique centrale
14.981	Total

Nombre d'articles saisis par BRLR en 2007 (X 1.000 pièces)



50.820	Europe occidentale
10.703	Asie/Pacifique
0	Amérique du Nord
1.207	Région CEI
14.574	Europe orientale et centrale
6.405	Amérique du Sud
1.388	Afrique australe et orientale
65	Moyen-Orient
4.112	Afrique du Nord
76	Afrique occidentale
322	Afrique centrale
89.672	Total

Nombre d'articles saisis par BRLR en 2008 (X 1.000 pièces)



166.498	Europe occidentale
97.407	Asie/Pacifique
71.906	Amérique du Nord
15.005	Région CEI
7.214	Europe orientale et centrale
6.356	Amérique du Sud
5.089	Afrique australe et orientale
1.170	Moyen-Orient
264	Afrique du Nord
99	Afrique occidentale
0	Afrique centrale
371.009	Total

4.021 dossiers. L'Allemagne arrive en 2e position avec 1.456 dossiers tandis que le Royaume-Uni suit avec 1.203 saisies. Les saisies signalées par ces pays représentent 45 % des prises totales. Les Etats-Unis, l'Espagne, le Japon et la Fédération de Russie ont remplacé la Pologne, la République tchèque, Hong Kong, Chine, la Chine et l'Ancienne

République yougoslave de Macédoine dans la liste des 10 meilleurs résultats en 2008.

Le classement des 10 principaux pays en termes d'articles diffère légèrement. Avec 92 millions de pièces, la République de Corée devance les Pays-Bas (78 millions de pièces) et les Etats-Unis sont en troisième place avec 72 millions de pièces. Les articles saisis par les 10 premiers pays de la liste représentaient plus de 88 % du total.

produits pharmaceutiques avec 34 millions de pièces, du tabac (34 millions de pièces), des jeux et des jouets (20 millions de pièces) et des articles du textile avec 13 millions de pièces. En termes de poids, 355 tonnes d'aliments ont été signalés.

Top 10 Saisies par pays (par nombre de saisies)

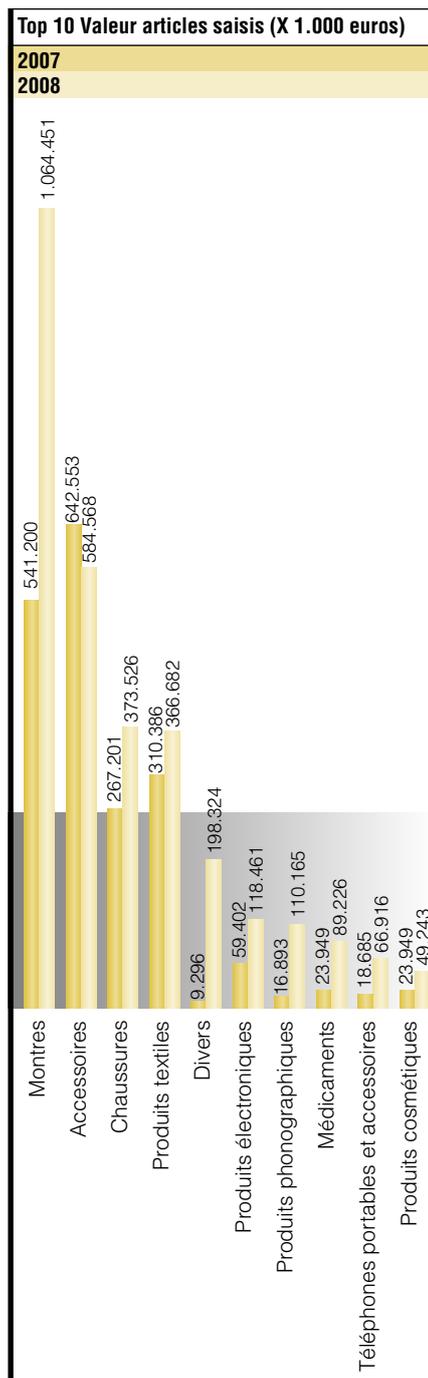
Pays	2007	2008
Etats-Unis		4.021
Allemagne	1.476	1.456
Royaume-Uni	758	1.203
France	1.121	1.090
Espagne	25	757
Corée (République de)	779	720
Japon	42	653
Hongrie	416	642
Pays-Bas	385	469
Russie (Fédération de)	40	459

Un total de 3.290 saisies liées aux articles du textile ont été signalées, suivies par les accessoires avec 2.428 saisies, les chaussures (1.740 saisies), des articles divers (1.322 saisies) et les appareils électroniques (1.319 saisies). Une augmentation significative a été enregistrée concernant les boissons, les aliments, les produits pharmaceutiques et les appareils électroniques.

En termes d'articles saisis, les produits phonographiques étaient au sommet de la liste avec 80 millions de pièces, soit une multiplication par 17 du chiffre de 2007. Ils étaient suivis des

Top 10 Pays en terme de nombre d'articles saisis (X 1.000 pièces)

Pays	2007	2008
Corée (République de)	2.937	91.914
Pays-Bas	3.395	78.123
Etats-Unis		71.906
Allemagne	14.190	24.346
Russie (Fédération de)	68	15.330
Belgique	7.455	10.917
Italie	5.882	10.167
Espagne	3.800	9.506
Danemark	20	7.617
France	2.761	7.033



La valeur totale (prix de vente) de 3,1 milliards d'euros en 2008 illustrait une hausse de 51 % par rapport à 2007. Cela est essentiellement dû au fait que l'on a pu constater une hausse considérable du volume d'articles saisis dans

les catégories des boissons et des produits phonographiques. Toutefois, étant donné que les informations relatives au prix étaient inexistantes ou bien en dessous de la normale dans la plupart des cas, cette valeur n'est fournie qu'à titre de référence.

Marques

Le problème croissant de la contrefaçon de produits est désastreux pour l'image et les profits des propriétaires de marque. Les statistiques montrent que la contrefaçon et le piratage ont touché plus de 2.000 marques en 2008, bien que les informations concernant les marques ne soient pas disponibles dans 39 % des cas. Dans de nombreux cas, différents types d'articles de marques diverses ont été mélangés dans une même expédition.

La contrefaçon affectait la marque Adidas dans 539 saisies, suivie de Nike dans 493 saisies,

Top 10 Marques contrefaites (Nbre de saisies)

Marques contrefaites	2007	2008
Adidas	428	539
Nike	551	493
Louis Vuitton	206	269
Viagra	165	266
Chanel	203	252
Eli Lilly	92	226
Rolex	241	212
Nokia	201	204
Gucci	179	190
Puma	221	165

Top 10 Marques contrefaites (X 1.000 pièces)

Marques contrefaites	2007	2008
Philips	3.132	71.397
Marlboro	16.065	11.747
Eagle		11.000
Walt Disney	1.614	7.503
BEN10		5.815
BIC	1.356	4.942
Mattel	11	4.427
Nokia	1.354	3.685
Nike	3.957	3.150
Sanofi		2.950

Top 10 Marques contrefaites (X 1.000 euros)

Marques contrefaites	2007	2008
Gucci	70.173	592.255
Rolex	125.593	246.909
Chanel	78.349	139.754
Nike	132.271	130.706
Philips	16.518	114.069
Adidas	77.222	112.824
Louis Vuitton	276.986	83.946
Cartier	70.953	64.813
Crocs	1.469	52.217
Nokia	8.630	49.310

Louis Vuitton (269 saisies), Viagra (266 saisies) et Chanel (252 saisies).

En termes de nombre d'articles, tel que l'illustre le graphique, Philips a détrôné Marlboro au sommet de la liste avec 71 millions de pièces, suivi par Eagle avec 11 millions de pièces.

En termes de valeur, Gucci était en tête avec 592 millions d'euros, soit 19 % de la valeur totale. Rolex conservait une position dominante avec 247 millions d'euros, suivi par Chanel (140 millions d'euros), Nike (131 millions d'euros) et Philips (114 millions d'euros). La valeur des 10 premières marques a augmenté de 85 % par rapport à 2007, représentant 51 % de tous les articles saisis.

Origines

D'après les informations dont nous disposons, 106 pays ont été identifiés comme étant le point de départ d'une saisie au moins, soit 7 de plus qu'en 2007. Cinq pays apparaissaient sur la liste pour la première fois depuis 2004. Ils comprenaient notamment le Swaziland, le Tadjikistan, le Turkménistan, le Kazakhstan et le Myanmar.

Comme les années précédentes, la Chine a été le pays d'origine dans 6.819 cas sur 14.981, soit 46 %, suivie de Hong Kong, Chine (806 cas), de l'Inde (580 cas), de la Thaïlande (243 cas), de la Turquie (234 cas) et des Émirats arabes unis (127 cas). Pour 4.993 cas, le pays d'origine reste inconnu. Le Pakistan a remplacé l'Italie dans les 10 premiers cette année. Les expéditions saisies originaires des 10 premiers pays du classement constituaient 94 %

Top 10 Origine par nombre de saisies		
Pays	2007	2008
Chine	2.838	6.819
Inconnu	3.703	4.993
Hong Kong, Chine	259	806
Inde	172	580
Thaïlande	209	243
Turquie	248	234
Emirats arabes unis	59	127
Pakistan	33	125
Etats-Unis	100	108
Vietnam	88	70

du total, près du double du chiffre obtenu en 2007.

Pays de départ

La liste des 10 premiers pays de départ est la même qu'en 2007. Si des informations restent inconnues dans 3.289 cas, 121 pays ont été mentionnés comme pays de départ dans toutes les expéditions saisies. La Pologne et la Hongrie figurent dans les 10 premiers notamment en raison de saisies effectuées en interne. Parmi les 14 nouveaux pays rejoignant la liste des points de départ, le Venezuela, El Salvador et le Turkménistan enregistraient au moins 3 saisies chacun.

Un total de 7.034 cas, soit 47 % des expéditions saisies, étaient originaires de Chine. Hong Kong, Chine est donc loin derrière avec 1.032 expéditions (7 %). L'Inde occupait la troisième position avec 587 cas. Elle était suivie par la Thaïlande (377 cas) et la Turquie (326 cas).

Top 10 Pays de départ / Nombre de saisies		
Pays	2007	2008
Chine	3.610	7.034
Inconnu	1.407	3.289
Hong Kong, Chine	699	1.032
Inde	221	587
Thaïlande	293	377
Turquie	354	326
Emirats arabes unis	176	173
Etats-Unis	169	137
Pologne	122	54
Hongrie	174	35



» (Photographie publiée avec l'autorisation de la douane hongroise)

En termes d'articles saisis, 241 millions de pièces, 65 % du total des expéditions contrefaites, étaient originaires de Chine, ce qui représente une augmentation de quatre fois le chiffre de 2007. Le Top 10 prévalait, avec 88 % de départs pour tous les articles saisis en 2008.

Les expéditions partant de Chine comprenaient toutes les catégories en 2008 ; elles incluaient des accessoires (20 %), des articles du textile (19 %), des chaussures (14 %) et des appareils électroniques (8 %). Les articles ont été acheminés vers 118 pays, les cinq princi-

paux étant les Etats-Unis, l'Espagne, la République de Corée, l'Allemagne et la France.

Destinations

Plus de 140 pays représentaient la destination convenue d'expéditions saisies en 2008, avec en tête les États-Unis pour 2.642 expéditions, suivis par le Royaume-Uni (1.286), l'Allemagne (1.199), la France (899) et l'Espagne (813). Les expéditions destinées aux pays occupant le classement des 10 premiers représentaient 70 % du total des saisies.

Top 10 Pays de départ (X 1.000 pièces)		
Pays	2007	2008
Chine	56.074	240.801
Inconnu	10.971	46.497
Hong Kong, Chine	2.297	8.560
Emirats arabes unis	2.665	7.435
Grèce	2.132	5.996
Inde	1.369	5.076
Japon	2	4.335
Egypte	1.547	4.333
Philippines	9	1.947
Turquie	1.418	1.798

Top 10 Pays de destination par nombre de saisies		
Pays	2007	2008
Etats-Unis	32	2.642
Royaume-Uni	812	1.286
Allemagne	1.163	1.199
Inconnu	350	1.132
France	870	899
Espagne	201	813
Corée (République de)	780	720
Japon	42	626
Hongrie	396	602
Russie (Fédération de)	81	514

1^{er} Pays de Transit (à partir de 50 cas)

Pays	2007	2008
Allemagne	512	854
Pays-Bas	409	445
France	283	222
Hong Kong, Chine	142	146
Norvège		121
Espagne	73	115
Roumanie	79	110
Belgique	132	82
Bulgarie	75	79
Chili	38	64
Pologne	86	61

Transits

D'après les informations dont nous disposons, les articles de 3.111 saisies (21 %) devaient transiter par des pays tiers en route vers leur destination finale. Ainsi, 306 expéditions devaient transiter plus de deux fois et 52 plus de trois fois. Quelques-unes ont effectué 5 transits avant d'être finalement bloquées par les Douanes. Il semble s'agir d'une stratégie utilisée par les trafiquants pour masquer l'origine réelle des articles et tromper les agences douanières.

Parmi toutes ces expéditions en transit, seules 1.438 ont atteint leur destination finale où elles ont été saisies. Cela représente 1.673 expéditions sur 3.111 (54 %) qui ont été interceptées pendant le trajet les menant à leur destination finale. Cela montre que les procédures de répression concernant les marchandises en transit sont très importantes pour les Douanes dans le cadre de la détection de la contrefaçon et du piratage.

Des sites divers en Allemagne ont été utilisés comme points initiaux de transit dans 854 cas, mais toutes les expéditions y ont été interceptées. Les Pays-Bas ont été utilisés comme point de transit dans 445 cas et la totalité des marchandises ont été interceptées localement. La France a saisi 222 expéditions de transit transitant sur son territoire. Les Douanes de Hong Kong, Chine ont saisi 146 expéditions en transit.

Directions

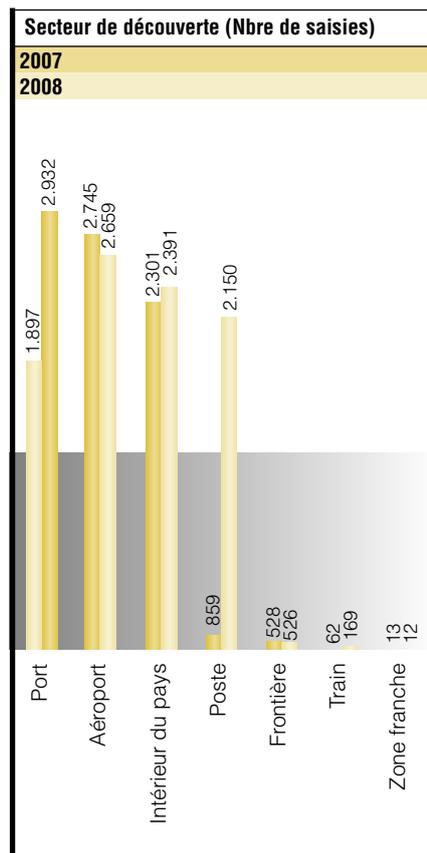
Les saisies réalisées dans le pays d'importation représentaient 74 % du total (11.130 cas). Les

saisies effectuées en phase de transit représentaient 11 % (1.591 cas). 1.044 saisies internes (7 %) ont été signalées par 23 pays. Concernant les saisies internes, la Hongrie et la Pologne ont signalé 558 et 183 cas respectivement, la France en a signalé 115. Ces trois pays sont responsables de 85 % de toutes les 3.213 saisies réalisées en interne depuis 2004. Les saisies dans le pays d'exportation (153 cas) signalées par 34 pays n'ont représenté que 1 % du total. Cela montre que la plupart des Douanes ciblent moins les points de sortie et qu'elles requièrent par conséquent davantage d'opérations de répression dans les pays d'exportation.

Les Etats-Unis ont signalé 75 cas saisis dans les pays d'exportation en 2008, suivis par la Fédération de Russie (11 cas), la France (10 cas) et la Pologne (8 cas).

Types de lieux

Les saisies réalisées dans les ports ont représenté 20 % (2.932 cas) du total. 18 % ont été

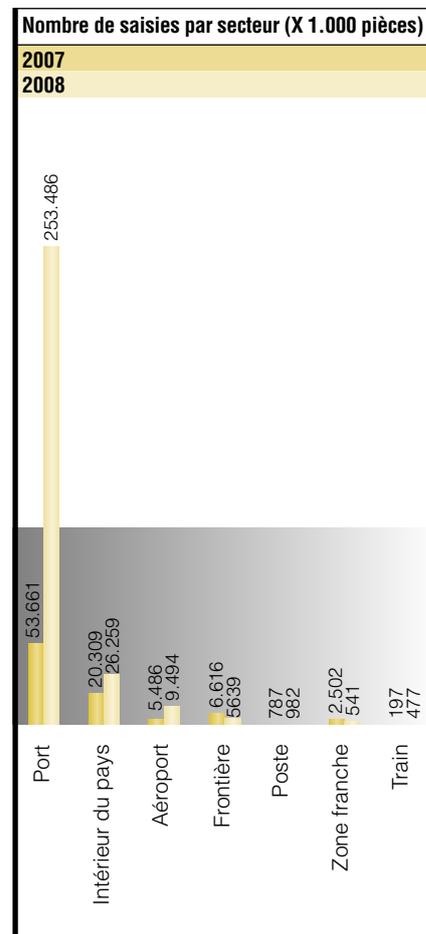


effectuées dans des aéroports, 2.391 cas (16 %) sur les territoires et 2.150 cas (14 %) dans des centres postaux. 4 % des saisies uniquement ont été réalisées aux frontières.

En termes d'articles saisis, les envois saisis dans les ports ont représenté 70 % (253 millions) du nombre total d'articles, suivis des saisies ayant eu lieu sur les territoires (7 %), dans les aéroports (3 %) et aux frontières terrestres (2 %).

Lieux de saisie

En 2008, 901 et 652 saisies ont été réalisées respectivement à Los Angeles et à Newark dans le New Jersey, aux Etats-Unis. Paris arrivait ensuite avec 619 cas, puis Budapest (essentiellement à l'intérieur des terres) avec 517 saisies. Les saisies réalisées sur les 10 principaux sites représentaient un tiers du total obtenu pour l'année.



Top 10 saisies par site (nombre de saisies)		
Site	2007	2008
Los Angeles		901
Newark		652
Paris	595	619
Budapest	314	517
Incheon	427	428
Heathrow	310	420
Hamburg	278	393
Valencia	7	320
Coventry	11	289
Francfort	80	246

Type d'infraction

9.265 cas (62 %) étaient liés à la contrefaçon de marques, beaucoup plus qu'au copyright (6 %). 210 cas (1 %) impliquaient des brevets. 124 cas (1 %) étaient liés aux droits de conception et de modèle. En termes d'indications géographiques, 5 cas ont été signalés. Plusieurs droits ont été fréquemment bafoués en même temps.

La quasi-totalité des saisies réalisées en 2008 concernaient des produits contrefaits. Dans 858 cas, les étiquettes et les symboles ont été expédiés séparément, ce qui représente 21 fois le chiffre de 2007. On pense que ces éléments devaient être placés sur les produits contrefaits à leur arrivée à destination.

Dissimulation

Tout comme en 2007, dans 4.406 cas sur 14.981 (29 %), les marchandises étaient dissimulées dans la cargaison ; dans 1.961 cas (13 %), les marchandises n'avaient pas été dissimulées, notamment parce qu'elles avaient été saisies sur le lieu d'échange, abandonnées ou qu'elles avaient simplement fait l'objet d'une déclaration à la Douane sans être dissimulées. Dans 2.350 cas (16 %), les contrefaçons étaient dissimulées dans des envois postaux ou express. 795 cas (5 %) ont été saisis durant le transport. La tendance est différente concernant les unités saisies. 22 % des marchandises étaient dissimulées lors du transport, puis dans la cargaison. Les produits contrefaits étaient parfois mélangés avec des produits



» (Photographie publiée avec l'autorisation du Service des douanes et de la protection des frontières des Etats-Unis d'Amérique du Nord)

authentiques dans le même envoi, rendant difficile la distinction entre marchandises contrefaites et authentiques.

Méthodes de détection

Comme lors des années précédentes, 37 % des cas (5.533) ont été décelés dans le cadre de contrôles de routine. Il s'agit là de la principale méthode utilisée par les Douanes pour détecter ce type de trafic. 12 % (1.766) du total résultait du profilage, une augmentation de 46 % par rapport à 2007, en raison d'une mise en œuvre intensifiée de la gestion de risque. Les enquêtes basées sur des renseignements ainsi que des indications ont mené à 1 252 saisies (8 %). 762 saisies (5 %) résultaient de contrôles aléatoires.

Marchandises déclarées

Dans 1.600 cas pour lesquels le statut de déclaration était indiqué, les articles de 424 cas ont été déclarés aux Douanes. En l'absence de déclaration, les articles contrefaits n'étaient pas dissimulés dans 103 cas. Cela est probablement dû au fait que dans de nombreux

pays, les passagers ne sont plus obligés de remettre des formulaires écrits officiels et que les articles destinés à un usage personnel, bien que parfois non respectueux des DPI, ne sont pas soumis à une législation nationale.

Les marchandises déclarées comprenaient des sacs à main (HS 4202), des jouets (HS 9503), des chaussettes (HS 6115), des tee-shirts (HS 6109), des casquettes (HS 6505), des vestes (HS 6201) et des lunettes de soleil (HS 9004).